

PÉRIODE DE CÉSURE À L'ÉTRANGER

FICHE NAVETTE SAI

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024/2025

Scolarité centrale

Vu :

- La code de l'éducation, notamment ses articles L124-1 à L124-20, L611-9, D 124-5 et D 611-7 ; et D 611-13 et suivants
- La loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche
- Le décret du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur
- La circulaire n°2019-030 du 10 avril 2019 relative à la mise en œuvre de la suspension temporaire des études dite période de césure dans les établissements publics
- La délibération 37-2019 de la CFVU du 20 juin 2019 approuvant le projet de modification de la convention de suspension temporaire des études (césure) et sa mise en place au 1^{er} septembre 2019.

Candidat à une période de césure :

Je soussigné-e,, admis-e en ;
 ou redoublant-e en au titre de l'année universitaire 2024/2025, déclare être
 candidat-e à une période de césure dans mon cursus de :

Niveau (BUT1, Licence 2 Master 1, ...) :

Mention :

Parcours (le cas échéant) :

et sollicite l'avis du service des affaires internationales, pour effectuer une césure d'une durée de
 mois au (précisez le pays) :

Durée de la période :

Semestre Année Dates : début : _____ , fin : _____

Lieu et organisme d'accueil :

Pays :
Organisme :
Réfèrent :
Adresse électronique :
Tél :

Nature de la période de césure :

- Formation dans un domaine différent de la formation d'inscription à l'UBS, précisez :

- Expérience en milieu professionnel, précisez :
 - Contrat de travail (copie à joindre)

Expérience non rémunérée au titre de bénévole (joindre accord de l'organisme d'accueil)

Stage (annexer la convention de stage)

Engagement de service civique, précisez :

Engagement volontaire de service civique

Volontariat associatif

Volontariat international en administration (VIA) et en entreprise (VIE)

Volontariat de solidarité internationale (VSI)

Service volontaire européen (SVE)

Service civique des sapeurs-pompiers

Projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur

Autre, précisez : _____

Fait à _____, le

Signature

N.B. : les césures ne sont pas éligibles à une bourse de mobilité internationale.

*

*

*

La directrice du Service des Affaires Internationales émet :

un avis favorable à la mobilité sollicitée

un avis défavorable à la mobilité sollicitée

Fait à _____, le

La directrice du Service
Des Affaires Internationales

Sandra VESSIER